



PHM-AEC

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)
30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris
523 639 540 RCS Paris



PHM-AEC

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC
64, Boulevard de Reuilly
75012 Paris

Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »

(Notes 3.16 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 4.2. « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 928 millions d'euros par l'activité « Péages » au 31 décembre 2024, soit 91% du chiffre d'affaires total.

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de « Péages » comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections des réseaux exploités ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- Vérifier la réconciliation des recettes de péage comptabilisées avec les encaissements.

Evaluation des provisions sur domaine autoroutier concédé

(Note 3.14 « Provisions courantes et non courantes », 4.7 « Dotations aux amortissements et provisions » et 4.18 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application d'IFRIC 12. Le montant s'élève à 354 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées, de maintien en l'état des ouvrages d'art et de la contribution volontaire exceptionnelle (CVE). Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP01 et TP09).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses prévisionnelles sur 9 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses prévisionnelles par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses et le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Holding d'Infrastructures de Transport (HIT) par l'associé unique du 13 avril 2021 pour le cabinet KPMG SA et du 7 février 2020 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 11^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 28 février 2025

KPMG SA



Xavier Fournet
Associé

Paris, le 28 février 2025

PHM-AEC



Vincent Molinié
Associé

Romain Mercier
Associé



Groupe HIT

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	4
1. ETAT DU RESULTAT NET	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	 9
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
1.1. Information sur la société Mère HIT	9
1.2. Information sur le sous-groupe Sanef.....	9
 2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	 11
3. METHODES COMPTABLES	12
3.1. Référentiel comptable.....	12
3.2. Arrêté des comptes consolidés	13
3.3. Méthode de consolidation.....	13
3.4. Information sectorielle.....	13
3.5. Goodwill.....	13
3.6. Immobilisations incorporelles	14
3.6.1. <i>Immobilisations incorporelles du domaine concédé</i>	14
3.6.2. <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	14
3.7. Immobilisations corporelles	15
3.8. Instruments financiers	15
3.8.1. <i>Actifs financiers non dérivés</i>	15
3.8.2. <i>Passifs financiers non dérivés</i>	16
3.8.3. <i>Instruments financiers dérivés</i>	16
3.9. Stocks	16
3.10. Créances clients et autres débiteurs	16
3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices	17
3.12. Capitaux propres.....	17
3.13. Charges d'intérêts.....	17
3.14. Provisions courantes et non courantes.....	17
3.15. Engagements sociaux à prestations définies.....	18
3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	18
3.17. Eléments financiers en produits et en charges.....	19
3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers	19
3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur	20
 4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE.....	 21
4.1. Périmètre de consolidation	21
4.1.1. <i>Participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	21
4.1.2. <i>Les titres de participation non consolidés</i>	22
4.2. Chiffre d'affaires	22

Comptes consolidés groupe HIT – 31 décembre 2024

4.3.	Achats et charges externes.....	23
4.4.	Charges de personnel.....	23
4.5.	Autres produits et charges	24
4.6.	Impôts et taxes.....	24
4.7.	Dotations aux amortissements et provisions.....	25
4.8.	Charges et produits financiers	25
4.9.	Impôts sur les bénéfices.....	26
4.10.	Résultat par action et dividendes	27
4.11.	Goodwill.....	27
4.12.	Immobilisations incorporelles	28
4.13.	Immobilisations corporelles	30
4.14.	Actifs financiers non courants et courants.....	31
4.14.1.	<i>Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables</i>	<i>31</i>
4.14.2.	<i>Instruments dérivés.....</i>	<i>32</i>
4.14.3.	<i>Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants</i>	<i>33</i>
4.15.	Clients et autres créances d'exploitation	33
4.16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	34
4.17.	Capital et primes d'émission	34
4.18.	Provisions	34
4.19.	Engagements sociaux différés	36
4.19.1.	<i>Régimes post-emploi à prestations définies.....</i>	<i>36</i>
4.19.2.	<i>Autres avantages long-terme</i>	<i>37</i>
4.20.	Passifs financiers par catégories comptables.....	38
4.21.	Fournisseurs et autres dettes.....	39
4.22.	Passifs éventuels et engagements hors bilan.....	39
4.23.	Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés.....	40
4.23.1.	<i>Risques de marché.....</i>	<i>40</i>
4.23.2.	<i>Risques de crédit.....</i>	<i>41</i>
4.23.3.	<i>Risques de liquidité.....</i>	<i>41</i>
4.24.	Transactions avec les parties liées	42
4.25.	Information sectorielle.....	43
4.26.	Honoraires des commissaires aux comptes	44
4.27.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	44

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT NETCompte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
Produits opérationnels		2 159 515	2 106 800
Chiffre d'affaires	4.2	2 127 726	2 090 082
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		2 039 808	1 975 685
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>	3.16	87 918	114 397
Autres produits	4.5	31 789	16 718
Charges opérationnelles		(1 170 166)	(1 127 780)
Achats et charges externes	4.3	(202 310)	(229 029)
<i>dont charges de construction</i>	3.16	(87 918)	(114 397)
Charges de personnel	4.4	(183 230)	(201 450)
Autres charges	4.5	1 973	(300)
Impôts et taxes	4.6	(315 456)	(233 158)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(471 143)	(463 841)
Bénéfice opérationnel		989 349	979 021
Charges d'intérêts	4.8	(127 558)	(128 551)
Autres charges financières	4.8	(14 683)	(20 584)
Produits financiers	4.8	44 008	22 919
Bénéfice avant impôt		891 116	852 805
Impôt sur les résultats	4.9	(248 978)	(221 824)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	160	192
Bénéfice de l'exercice		642 299	631 172
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		50	48
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		642 249	631 124

Résultat par action (<i>en euros</i>)	4.10	0,83	0,82
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	769 358 743
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		0,83	0,82
Nombre moyen pondéré d'actions		769 358 743	769 358 743

Etat du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Bénéfice de l'exercice	642 299	631 172
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	(1 189)	1 686
Effet impôts	307	(435)
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	(882)	1 251
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	(8 436)
Recyclage par résultat de la soulte payée en 2023 suite à la résiliation des swaps de couverture mis en place en 2022	(4 342)	(8 509)
Recyclage par résultat de la soulte payée suite résiliation des swaps de couverture mis en place lors de l'acquisition du groupe Sanef par HIT	4 467	15 635
Recyclage par résultat de la soulte suite résiliation swaps de couverture mis en place lors de l'opération de refinancement (liability management) en 2014, amorti à partir de 2018	868	1 157
Effet impôts	(257)	40
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	737	(113)
Total des autres éléments du résultat global	(145)	1 137
Résultat global de l'exercice	642 153	632 310
Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	642 104	632 262
Participations ne donnant pas le contrôle	50	48

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	4.11	2 820 166	2 820 166
Immobilisations incorporelles	4.12	3 340 769	3 639 038
Immobilisations corporelles	4.13	227 608	222 406
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	434	463
Actifs financiers non courants	4.14	29 118	23 107
Total actifs non courants		6 418 095	6 705 180
Stocks		4 903	5 055
Clients et autres débiteurs	4.15	284 563	241 538
Actifs financiers courants	4.14	5 098	5 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.16	525 602	476 825
Total actifs courants		820 167	728 557
TOTAL DE L'ACTIF		7 238 262	7 433 737
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	4.17	669 359	769 359
Primes	4.17		
Réserves consolidées et résultat		314 540	372 435
Capitaux propres part du groupe		983 899	1 141 794
Participations ne donnant pas le contrôle		271	274
Total capitaux propres		984 170	1 142 068
Provisions non courantes	4.18	353 998	366 287
Engagements sociaux différés	4.19	52 176	55 663
Dettes financières non courantes	4.20	4 676 521	5 300 590
Provision pour impôts différés	4.9	51 480	76 430
Total dettes non courantes		5 134 175	5 798 970
Provisions courantes	4.18	33 583	32 035
Dettes financières courantes	4.20	739 963	95 337
Fournisseurs et autres crédateurs	4.21	343 177	356 707
Dettes d'impôt exigible		3 193	8 620
Total dettes courantes	-	1 119 917	492 699
TOTAL DU PASSIF		7 238 262	7 433 737

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er janvier 2024	769 359			372 435	1 141 794	274	1 142 068
Résultat net de la période				642 249	642 249	50	642 299
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				(145)	(145)		(145)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				642 104	642 104	50	642 154
Distribution de dividendes	(100 000)			(700 000)	(800 000)	(52)	(800 052)
31 décembre 2024	669 359			314 539	983 898	271	984 169

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er janvier 2023	959 359			300 241	1 259 600	272	1 259 871
Résultat net de la période				631 124	631 124	48	631 172
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				1 137	1 137		1 137
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				632 262	632 262	48	632 310
Autres				(67)	(67)		(67)
Distribution de dividendes	(190 000)			(560 000)	(750 000)	(46)	(750 046)
31 décembre 2023	769 359			372 435	1 141 794	274	1 142 068

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIVITES OPERATIONELLES			
Bénéfice opérationnel		989 349	979 021
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	469 995	488 936
Reprises des amortissements et provisions	4.7	(40 927)	(16 887)
Plus et moins values de cession		(143)	(174)
Variation des stocks		152	(61)
Variation des clients et autres créances		(42 928)	(21 153)
Variation des fournisseurs et autres dettes (hors fournisseurs d'immobilisations)		38 037	37 025
Impôt payé		(279 295)	(265 600)
		1 134 239	1 201 107
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Paiement d'immobilisations corporelles	4.13	(49 345)	(61 066)
Paiement d'immobilisations incorporelles	4.12	(110 407)	(134 770)
Dépenses liées à la provision IFRIC12		(42 556)	(42 371)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles		3 717	610
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(11 688)	17 473
Variation des immobilisations financières		60	42
Dividendes reçus		569	178
		(209 651)	(219 905)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire de HIT		(800 000)	(750 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(52)	(46)
Variation des dépôts et cautionnements		819	569
Remboursement d'emprunts			(500 000)
Nouveaux emprunts			500 000
Intérêts payés		(107 588)	(92 299)
Intérêts perçus		30 855	21 283
Autres charges/ produits financiers		155	173
		(875 811)	(820 321)
VARIATION DE TRESORERIE		48 777	160 881
TRESORERIE A L'OUVERTURE		476 825	315 944
TRESORERIE A LA CLOTURE		525 602	476 825

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

1.1. Information sur la société Mère HIT

La société HIT a été constituée le 2 novembre 2005, en vue de se porter acquéreur des titres de Sanef, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français pour la cession de ses participations dans trois sociétés concessionnaires d'autoroutes.

HIT a été retenu et a acquis la participation de l'Etat français le 3 février 2006.

Elle a comme actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Madrid. Les comptes consolidés de HIT sont inclus dans les comptes consolidés d'Abertis.

HIT ne détient pas d'autres titres en direct que ceux de la société Sanef.

Le siège social de la société HIT est situé 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

1.2. Information sur le sous-groupe Sanef

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2024, inchangé par rapport au 31 décembre 2023.

Les termes des contrats de concession sont fixés pour Sanef le 31 décembre 2031 et pour SAPN le 31 août 2033.

Les conventions de concession et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;

- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Les conventions de concessions et leurs annexes sont modifiées par voie d'avenants.

Le douzième avenant à la convention de concession de SAPN a été approuvé par le décret n°2021-1726 du 21 décembre 2021 publié au Journal Officiel le 22 décembre 2021. Il prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Les 14ème et 13ème avenants aux conventions de concession respectives de Sanef et SAPN ont été approuvés par le décret n°2023-44 du 30 janvier 2023 publié au Journal Officiel le 31 janvier 2023. Ces avenants prévoient la réalisation de divers aménagements pour un montant d'environ 144 millions d'euros (valeur janvier 2020) pour Sanef et d'environ 38 millions d'euros pour SAPN (valeur janvier 2020). Ce plan d'investissements permettra de répondre à des enjeux multiples, tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le trafic cumulé de 2024 est en baisse par rapport à 2023 de -0,4%, avec des véhicules légers en diminution de -0,2% et des poids-lourds en diminution de -1,3%.

Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 1 928 millions d'euros, en amélioration de +55 millions d'euros par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation est pour sa part en amélioration de 10 millions d'euros comparé à l'année 2023.

En 2024, SAPN a remplacé les gares et barrières de péage d'A14 en juin, puis d'A13 en décembre par un dispositif de perception du péage en flux libre.

La loi de finances pour 2024 a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance dont les modalités sont précisées dans le décret n° 2024-90 du 8 février 2024. Cette taxe, dont le taux est de 4,6%, porte sur les revenus de l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance à condition qu'ils excèdent un montant de 120 M€ par an et que le niveau de rentabilité de l'exploitant soit de plus de 10% en moyenne, sur les sept derniers exercices (en excluant les deux meilleurs exercices et les deux plus faibles).

Enjeux Environnementaux

Le Groupe HIT est attentif à limiter les impacts sur l'environnement de ses opérations mais aussi de l'utilisation des autoroutes par ses clients. C'est pourquoi le Groupe travaille à comprendre ces impacts (émissions de gaz à effet de serre, impacts sur le cycle de l'eau, sur les nuisances sonores, sur la biodiversité...) et les quantifier d'une façon juste et opérationnelle.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de nos clients sur nos autoroutes représentent le premier enjeu. C'est pourquoi le Groupe HIT a fini d'équiper début 2023 l'intégralité de ses aires de service de stations de recharge de véhicules électriques avec des bornes de recharge en grand nombre et de puissances supérieures à 150kW. Cet équipement permet d'espérer atteindre à horizon 2030, une réduction de 25% des émissions de ses clients véhicules légers.

Pour accompagner ce projet, le groupe a décidé de passer sa flotte de véhicules légers progressivement au 100% électrique. Tous les renouvellements de véhicules légers depuis 2022 sont réalisés avec des véhicules 100% électriques. L'objectif est d'atteindre une flotte 100% électrique en 2026 pour les véhicules de fonction et en 2030 pour l'ensemble de la flotte (véhicules légers et véhicules utilitaires légers). En parallèle, le Groupe a fini d'équiper l'intégralité de ses sites en bornes de recharge à destination des véhicules de l'entreprise et de ceux de ses salariés.

Le Groupe étudie également les différentes pistes de décarbonation pour les poids lourds, notamment au sein du projet ECTN destiné à permettre l'électrification du transport de fret longue distance, mais aussi toutes les pistes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses opérations (augmentation du taux de recyclage des chaussées, pilotage énergétique des bâtiments, remplacement des éclairages dans les tunnels...).

Dans l'établissement de ses états financiers, le Groupe a pris en compte les effets des enjeux climatiques applicables. Elle n'a pas identifié d'impact comptable significatif à ce stade.

3. **METHODES COMPTABLES**

3.1. *Référentiel comptable*

Les comptes consolidés de l'exercice 2024 du Groupe HIT ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2024 ont été les suivantes :

- Amendement à IAS 1 « Classement des passifs en courant / non courant », applicable au 1er janvier 2024,
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des dettes fournisseurs », applicable au 1er janvier 2024,
- Amendement à IAS 16 « Dette de loyers dans une opération de cession-bail », applicable au 1er janvier 2024.

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2024.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe HIT ont été arrêtés le 20 février 2025 par son Président.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de HIT et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées lorsque le groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- HIT directement ou indirectement dispose de droits lui permettant de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de l'entité ;
- HIT est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- HIT a la capacité d'agir sur ces rendements variables.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les entités sont comptabilisées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage des droits de vote est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, tels que la participation du groupe au conseil d'administration de l'entité, sont à prendre en compte dans l'analyse de l'influence notable.

Les sociétés nouvellement acquises sont comptabilisées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

3.4. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions, les autres activités (essentiellement la télématique) et la holding sont présentés en note 4.25.

3.5. Goodwill

Le goodwill représente la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent

aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

3.6. Immobilisations incorporelles

3.6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et l'exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1.2 - Informations sur le sous-groupe Sanef), il a été décidé de comptabiliser en immobilisation incorporelle des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.7. Immobilisations corporelles

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe HIT et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis sur la durée de location IFRS 16 retenue. La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, sont enregistrés l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et trois contrats de location de bureau.

3.8. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.8.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle:

- Des titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres ;
- des actifs financiers détenus afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, les prêts et créances sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant des pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou

moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme (inférieurs à 3 mois) à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.8.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur minorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.8.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

3.9. Stocks

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.10. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement reconnues à leur prix de transaction, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.11. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants. Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés ou quasi voté à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.12. Capitaux propres

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de HIT sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires.

3.13. Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.14. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.15. Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du sous-groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'autres avantages long terme payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classée en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

La réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies résultant de l'évaluation des engagements post-emploi est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe comptabilise en chiffre d'affaires « Construction » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.8). Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires de prestations de service relatif à des contrats long terme réalisé par le groupe est constaté selon la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dérogé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.17. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.18. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe HIT contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe HIT.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe HIT.

3.19. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Amendement à IAS 21 « Absence de convertibilité », applicable au 1^{er} janvier 2025.

L'analyse détaillée de ces normes, interprétations et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du groupe.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE*4.1. Périmètre de consolidation*

Le groupe HIT est composé de la société mère HIT et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sanef	Concession autoroutière	Consolidée
Sapn	Concession autoroutière	Consolidée
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Consolidée
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
Sanef 107.7	Radio	Consolidée

Il n'y a pas d'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2024 <i>(en milliers d'euros)</i>	ROUTALIS	LEONORD
<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>30,00%</i>	<i>35,00%</i>
<i>Devise</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Actifs	1 300	69 256
Passifs hors capitaux propres	938	68 325
Capitaux propres	361	931
Chiffre d'affaires	3 357	19 641
Bénéfice (perte) opérationnel	462	1 160
Bénéfice (perte) avant impôt	424	272
Bénéfice (perte) de l'exercice	317	186

<i>2023</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	ROUTALIS	LEONORD
<i>Quote-part de capital détenue</i>	<i>30,00%</i>	<i>35,00%</i>
<i>Devise</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Actifs	1 420	72 459
Passifs hors capitaux propres	906	71 577
Capitaux propres	514	881
Chiffre d'affaires	3 080	21 594
Bénéfice (perte) opérationnel	597	1 198
Bénéfice (perte) avant impôt	519	223
Bénéfice (perte) de l'exercice	470	144

4.1.2. Les titres de participation non consolidés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2024 (%)	Valeur comptable nette	
		31-déc.-24	31-déc.-23
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,89	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
Total titres de participation non consolidés		805	805

Les titres de participation comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

4.2. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Péages	1 927 896	1 872 724
<i>Abonnements et prestations télématiques</i>	<i>34 104</i>	<i>31 565</i>
<i>Redevances des installations commerciales</i>	<i>44 308</i>	<i>41 389</i>
<i>Services télécom</i>	<i>9 019</i>	<i>8 623</i>
<i>Prestations d'ingénierie et autres</i>	<i>24 481</i>	<i>21 384</i>
Chiffre d'affaires hors péages	111 912	102 961
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	87 918	114 397
Chiffre d'affaires	2 127 726	2 090 082

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Maintenance des infrastructures	(11 191)	(11 686)
Entretiens et réparations	(29 967)	(30 157)
Consommations et charges liées aux opérations	(21 229)	(24 934)
Autres achats et charges externes	(52 006)	(47 855)
Dépenses de construction sur travaux confiés à des tiers	(87 918)	(114 397)
Achats et charges externes	(202 310)	(229 029)

4.4. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rémunération du personnel	(103 308)	(124 485)
Charges sociales	(49 496)	(48 706)
Intéressement	(5 373)	(7 460)
Participation des salariés	(19 486)	(18 875)
Autres charges de personnel	(3 441)	(3 398)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 125)	1 473
Charges de personnel	(183 230)	(201 450)

4.5. Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Remboursement dégâts accidents	9 379	8 771
Subventions d'exploitation	326	291
Autres produits divers	22 084	7 657
Autres produits	31 789	16 718
Charges diverses	3 574	436
Dotations nettes aux provisions	(1 600)	(736)
Autres charges	1 973	(300)

Les autres produits divers incluent notamment les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1). En 2024, ce poste intègre également le produit provenant de la cession d'un réseau de fibres optiques.

4.6. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taxe d'aménagement du territoire	(125 482)	(122 501)
Contribution économique territoriale	(29 217)	(30 055)
Redevance domaniale	(74 086)	(70 553)
Autres impôts et taxes	(86 671)	(10 049)
Impôts et taxes	(315 456)	(233 158)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 8,02 € par millier de kilomètres parcourus au 1er janvier 2024 (7,83 € par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2023).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1^{er} juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

La TEILD (« Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de transport de Longue Distance ») a été instaurée par la Loi de Finances pour 2024 du 29 décembre 2023, et est assise sur les revenus de l'exploitation des infrastructures de longue distance exploitées par Sanef et SAPN.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(417 063)	(395 450)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(35 829)	(37 824)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(187)	(193)
Total des dotations aux amortissements	(453 079)	(433 467)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(18 065)	(30 375)
Dotations aux amortissements et provisions	(471 143)	(463 842)

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(127 558)	(128 551)
Total des charges d'intérêts	(127 558)	(128 551)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres charges financières		
Amortissement des soultes sur annulation de swap	(993)	(8 283)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(13 689)	(12 302)
Total des autres charges financières	(14 683)	(20 585)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits financiers		
Produits de participation	190	148
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	30 878	22 588
Autres produits financiers	12 940	184
Total des produits financiers	44 008	22 919

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en hausse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 2,55 % à 3,19% (proche des OAT). Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

4.9. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(273 877)	(263 751)
Impôts différés	24 900	41 927
Impôts	(248 978)	(221 824)

La preuve d'impôt pour les exercices 2024 et 2023 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat net part du groupe	642 249	631 124
Charge d'impôt	248 978	221 824
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence/Plus value cession	12 946	192
Participations ne donnant pas le contrôle	50	48
Résultat avant impôt	878 281	852 757
Charge d'impôt théorique 25,83%	(226 860)	(220 267)
Charges non déductibles – différences permanentes	(22 410)	(2 007)
Différence de taux sur impôts différés		
Crédits d'impôts et autres, provisions dont limitation de la déductibilité des intérêts	293	450
Charge d'impôt effective	(248 978)	(221 824)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles	(572 143)	147 795	(669 909)	173 010
Provisions pour risques et charges	407 210	(105 219)	424 893	(109 755)
Endettement, instruments dérivés et autres	(34 481)	8 904	(51 003)	13 175
TOTAL	(199 413)	51 480	(296 019)	76 430

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Actif :		
IFRIC12	(119 156)	(123 050)
IFRS16	(4 316)	(4 227)
Autres (Instruments financiers)	(150)	(1 525)
Actifs d'impôts différés	(123 621)	(128 802)

Passif :		
IFRS16	4 008	3 897
Amortissements de caducité sur immobilisations renouvelables	24 971	25 740
Amortissements PPA Concessions	151 089	171 919
Endettement et autres différences nettes	(4 967)	3 675
Passifs d'impôts différés	175 101	205 232

Impôts différés nets	51 480	76 430
-----------------------------	---------------	---------------

Comme au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2024.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Goodwill

Le goodwill est de 2 820 166 milliers d'euros au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023.

La différence de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres (pour 5 324 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Sanef au moment de l'acquisition (pour 1 360 millions d'euros), est de 3 964 millions d'euros.

Le test de dépréciation réalisé en 2024 (comme chaque année) n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

Le business plan du groupe, utilisé pour effectuer ce test, comprend la projection des cash-flows des concessionnaires Sanef et Sapn jusqu'à la fin de leur concession. Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital reflétant la répartition prévisionnelle entre les capitaux propres et la dette financière sur l'ensemble de la période prise en compte.

Le groupe a réalisé des tests de sensibilité sur les hypothèses de taux d'actualisation et de niveau de flux de trésorerie. Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base ou une baisse de 4% des flux annuels de trésorerie ne conduiraient pas à constater une dépréciation de l'écart d'acquisition.

4.12. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2024	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2024
Logiciels acquis	150 094	22 489		(2 856)	169 728
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 178 701	87 918		11 242	12 277 861
TOTAL	12 332 638	110 407		8 386	12 451 431

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2023
Logiciels acquis	129 905	20 372		(183)	150 094
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 067 132	114 398		(2 830)	12 178 701
TOTAL	12 200 881	134 770		(3 012)	12 332 638

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2024	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2024
Logiciels acquis	(99 763)	(7 396)			(107 159)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(8 589 993)	(409 667)			(8 999 660)
TOTAL	(8 693 600)	(417 063)			(9 110 663)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2023	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2023
Logiciels acquis	(94 641)	(5 121)			(99 763)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(8 199 670)	(390 328)		5	(8 589 993)
TOTAL	(8 298 156)	(395 449)		5	(8 693 600)

Comptes consolidés groupe HIT – 31 décembre 2024

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2024	Au 31 décembre 2024
Logiciels acquis	50 331	62 568
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 588 708	3 278 201
TOTAL	3 639 037	3 340 769

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2023	Au 31 décembre 2023
Logiciels acquis	35 264	50 330
Autres immobilisations incorporelles	(2)	(2)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 867 463	3 588 708
TOTAL	3 902 725	3 639 037

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 53 524 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et à 38 657 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.13. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2024	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2024
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	961 994	52 359	(21 621)	(8 161)	984 571
Immobilisations des autres sociétés	1 307	43	(4)		1 347
TOTAL	963 301	52 402	(21 625)	(8 161)	985 918

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2023	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2023
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	910 945	65 509	(20 666)	6 206	961 994
Immobilisations des autres sociétés	1 186	269	(148)		1 307
TOTAL	912 131	65 778	(20 814)	6 206	963 301

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2024	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2024
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(739 782)	(35 829)	18 602		(757 008)
Immobilisations des autres sociétés	(1 114)	(187)			(1 301)
TOTAL	(740 896)	(36 016)	18 602		(758 309)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2023
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(719 209)	(37 825)	16 191	1 061	(739 782)
Immobilisations des autres sociétés		(193)	148	(1 069)	(1 114)
TOTAL	(719 209)	(38 018)	16 339	(9)	(740 896)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2024	Au 31 décembre 2024
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	222 212	227 563
Immobilisations des autres sociétés	193	45
TOTAL	222 406	227 608

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2023	Au 31 décembre 2023
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	191 735	222 212
Immobilisations des autres sociétés	1 186	193
TOTAL	192 922	222 406

4.14. Actifs financiers non courants et courants

4.14.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.15) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.16).

Actifs financiers non courants

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	548			548
Prêts	11 731			11 731
Dépôts et cautionnements	581			581
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers	15 453			15 453
Total des actifs financiers non courants	28 312		805	29 118

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	608			608
Prêts	529			529
Dépôts et cautionnements	545			545
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers	20 619			20 619
Total des actifs financiers non courants	22 302		805	23 107

Actifs financiers courants

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières	5 175		-77	5 098
Total des actifs financiers courants	5 175		-77	5 098

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières	5 175		-36	5 139
Total des actifs financiers courants	5 175		-36	5 139

Au 31 décembre 2024, comme au 31 décembre 2023, le groupe HIT n'est pas prêteur auprès de sa maison-mère Abertis.

4.14.2. Instruments dérivés

L'emprunt syndiqué à taux variable émis dans le cadre de l'acquisition de Sanef, pour un montant initial de 1 150 millions était couvert en totalité par trois swaps prêteurs taux variables – emprunteurs taux fixe (voir ci-après). À la suite du remboursement partiel de cet emprunt pour 750 millions d'euros en 2011 et du solde de 334 millions en 2012, les couvertures ont été révisées des mêmes montants.

En 2020, HIT a procédé à la résiliation des swaps restants, ce débouclage a entraîné le paiement d'une soulte de 64,8 millions d'Euros. Ces swaps étaient à départs décalés couvrant la période 2021 - 2024 avec un nominal des swaps qui allait de 750 M€ en 2021 à 0 en 2024. Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie étaient affectés à la couverture du risque de variabilité des charges d'intérêt relatives aux emprunts futurs à émettre pour satisfaire les besoins de refinancement hautement probables sur la période 2021 à 2024.

La valeur de marché de ces swaps à la date d'annulation a été gelée en OCI et prévoit un recyclage d'OCI en P&L entre 2021 et 2024 sur la base du calendrier du montant nominal couvert initialement.

Le groupe HIT avait également procédé en septembre 2014 à une opération de refinancement de sa dette obligataire (opération de « Liability Management), une opération de couverture des taux fixant les taux d'intérêts applicables à l'opération sur la période 2018– 2025 (swaps de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie) avait été mise en place entre le début de l'opération et sa réalisation. Cette opération, lors de son débouclage en septembre 2014, a résulté en une soulte à payer de 7,6 millions constatés en moins des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat est opéré depuis mars 2018.

En avril 2022, HIT a mis en place des instruments de couverture de taux à départ différé pour couvrir des émissions futures (cf note 4.23). Ces swaps ont été résiliés en janvier 2023. Le débouclage de ces swaps a conduit à constater une soulte à recevoir de 25,875 millions constatés en plus des capitaux propres pour sa totalité. Son recyclage par résultat a commencé et va s'étaler jusqu'en 2027.

4.14.3. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 358 milliers d'euros au 31 décembre 2024, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Les créances rattachées à des participations se situent à 548 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (608 milliers d'euros au 31 décembre 2023) et concernent la société Leonord.

4.15. Clients et autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Avances et acomptes versés sur commandes	202	315
Clients et comptes rattachés : péages	138 575	123 203
Clients et comptes rattachés autres activités	12 232	9 855
Clients douteux	13 945	3 456
Clients, factures à émettre	44 266	37 469
Autres créances diverses	22 221	7 675
Provision pour dépréciation des créances clients	(11 424)	(3 285)
Total clients et autres créances d'exploitation	220 017	178 688
Autres créances non financières	64 546	62 850
Total clients et autres créances	284 563	241 537

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Les créances fiscales et autres regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leur dépréciation éventuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances clients facturées	187 175	144 504
Provision pour dépréciation des créances clients	(11 424)	(3 285)
Créances clients nettes	175 750	141 219

Au 31 décembre 2024, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	0 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	187 175	172 855	12 483	226	1 611
Provision pour dépréciation des créances clients	(11 424)	(8 336)	(3 053)	(17)	(19)

4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat. La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Equivalents de trésorerie : certificats de dépôt	335 614	301 343
Disponibilités	189 988	175 482
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	525 602	476 825

4.17. Capital et primes d'émission

Par décision de l'Associé unique du 11 décembre 2024, le capital social a été réduit d'un montant de 100.000 milliers d'euros ainsi qu'une réduction de réserve légale d'un montant de 10.000 milliers d'euros par voie de distribution à l'Associé. Ainsi le nombre d'actions qui était de 769.358.743 actions nouvelles au 31 décembre 2023 a été échangé par 669.358.743 actions nouvelles au 31 décembre 2024 d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

4.18. Provisions

Au 31 décembre 2024 :

Non courant	Au 1er janvier 2024	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2024
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	366 287	19 426	(74 924)	(1 361)	11 977	32 594	353 997
TOTAL	366 287	19 426	(74 924)	(1 361)	11 977	32 594	353 997

Comptes consolidés groupe HIT – 31 décembre 2024

Courant	Au 1er janvier 2024	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2024
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	3 324	406	(632)				3 098
Autres	28 711	8 340	(6 566)				30 485
TOTAL	32 035	8 746	(7 198)				33 583

TOTAL	Au 1er janvier 2024	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2024
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	366 287	19 426	(74 924)	(1 361)	11 977	32 594	353 997
Litiges	3 324	406	(632)				3 098
Autres	28 711	8 340	(6 566)				30 485
TOTAL	398 322	28 171	(82 123)	(1 361)	11 977	32 594	387 580

Au 31 décembre 2023 :

Non courant	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
TOTAL	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287

Courant	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	31 420	7 078	(6 463)				32 035

TOTAL	Au 1er janvier 2023	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2023
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	374 939	30 375	(52 795)		10 577	3 191	366 287
Litiges	3 194	471	(341)				3 324
Autres	28 226	6 607	(6 122)				28 711
TOTAL	406 359	37 453	(59 258)		10 577	3 191	398 322

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

4.19. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	27 997	25 949
autres avantages	24 179	29 714
Total	52 176	55 663

4.19.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Engagement et droits	27 997	25 949
Total	27 997	25 949

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,25%	4,00%
Taux de progression des salaires	2,50%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2024 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 3,75%	Baisse de 50 bp : 2,75%	Hausse de 50 bp : 3%	Baisse de 50 bp : 2%
Total des engagements et droits	26 822	29 283	25 667	23 392

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le Groupe.

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que la juste valeur des actifs financés pour chaque catégorie d'engagement (mutuelle des retraités de la société Sappn - prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies (en milliers d'euros)	IFC		Mutuelle		TOTAL	
	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-23
Engagements et droits en début de période	22 854	26 597	3 094	3 274	25 949	29 871
Reprise sans utilisation *		(3 614)				(3 614)
Coût des services	1 935	2 102	215	217	2 150	2 319
Charge d'intérêts financiers	895	973	124	123	1 019	1 096
Pertes (gains) actuariels	939	(1 326)	250	(359)	1 190	(1 686)
Prestations payées	(2 129)	(1 878)	(169)	(159)	(2 298)	(2 038)
Autres	(13)				(13)	
Engagements et droits en fin de période	24 482	22 854	3 515	3 094	27 997	25 949

(*) Impact de la réforme des retraites

Le total des pertes actuarielles engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2024 est de 1 190 milliers d'euros (1 686 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2023).

Les pertes actuarielles de 1 190 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	1 190	(1 686)
Provenant d'écarts d'hypothèses financières	1 408	(1 959)
Provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
Provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(218)	273
Provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

4.19.2. Autres avantages long-terme

Les autres avantages long terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Médailles	Provisions	TOTAL	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	593	29 121	29 714	748	9 056	9 804
Entrée de périmètre			0			0
Dotations		3 280	3 280		26 748	26 748
Utilisations	(109)	(8 772)	(8 881)	(162)	(6 683)	(6 845)
Reprise sans utilisation (*)			0	5		5
Actualisation financière			0			0
Pertes et gains actuariels	66		66	2		2
Au 31 décembre	550	23 629	24 179	593	29 121	29 714

(*) Impact de la réforme des retraites

4.20. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	5 310 145			5 310 145	5 177 516
Location - Dettes Financières (*)	16 806			16 806	16 806
Dépôts et cautionnements reçus	23 284			23 284	23 284
Intérêts courus et non échus	66 250			66 250	66 250
Total dettes financières hors fournisseurs	5 416 484	0	0	5 416 484	5 283 855
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	143 547			143 547	143 547
Total dettes financières selon IFRS9	5 560 031	0	0	5 560 031	5 427 402

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	5 287 458			5 287 458	5 066 572
Location - Dettes Financières (*)	16 355			16 355	16 355
Dépôts et cautionnements reçus	22 464			22 464	22 464
Intérêts courus et non échus	69 649			69 649	69 649
Total dettes financières hors fournisseurs	5 395 926	0	0	5 395 926	5 175 041
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.21)	149 819			149 819	149 819
Total dettes financières selon IFRS 9	5 545 745	0	0	5 545 745	5 324 860

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

En 2024, HIT n'a pas procédé à une émission de dette obligataire.

4.21. Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 381	4 327
Fournisseurs	45 905	39 543
Dettes sur immobilisations	94 261	105 949
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	143 547	149 819
Dettes fiscales et sociales	191 389	196 909
Produits constatés d'avance	8 242	9 979
Total dettes non financières	199 630	206 888
Total dettes fournisseurs et autres dettes	343 177	356 707

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.22. Passifs éventuels et engagements hors bilan

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe HIT considère qu'au 31 décembre 2024 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Une garantie d'un montant de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150 est émise à fin 2024. Cette garantie est inchangée par rapport à fin 2023.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2024 est de 908 milliers d'euros (908 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Cautions et garanties reçues :

Les sociétés du groupe HIT ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 37 815 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (33 212 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditatives qui collectent le péage pour le compte de Sanef et de SAPN s'élèvent à 10 164 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Autres engagements :

Au 31 décembre 2024 le groupe HIT a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 1 100 millions d'euros.

4.23. Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

4.23.1. Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), HIT encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Comme mentionné dans la note 4.20, une partie significative de la dette financière du groupe HIT a été contractée à taux fixe.

Au total, HIT n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Taux fixe ou révisable	5 310 808	5 288 114
Taux variable	-663	-656
Total	5 310 145	5 287 458

La variation au bilan des swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie avant effet d'impôts s'explique de la façon suivante :

31-déc.-2024

Juste valeur à l'ouverture	12 034
Variation de juste valeur	0
Gain recyclé en résultat sur swaps résiliés sur l'exercice	(4 342)
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	5 335
Total	13 028

31-déc.-2023

Juste valeur à l'ouverture	12 188
Variation de juste valeur	(8 436)
Gain recyclé en résultat sur swaps résiliés sur l'exercice	(8 509)
Perte à recycler en résultat sur swaps résiliés	16 792
Total	12 034

Le solde des gains/pertes à recycler en résultat avant effet d'impôts est de 13 028 milliers d'Euros au 31/12/2024.

Le fait que la dette financière du groupe HIT est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si HIT décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

Par ailleurs, le groupe HIT a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.23.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe HIT dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31-déc.-2024	31-déc.-2023
Créances rattachées à des participations	4.14	548	608
Prêts	4.14	11 731	529
Dépôts et cautionnements	4.14	581	545
Créances clients et autres créances financières	4.15	220 017	178 688
Actifs financiers courants	4.14	5 098	5 139
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.16	525 602	476 825
	Total	763 577	662 334

Au 31 décembre 2024, les créances clients et autres créances représentent 220 millions d'euros d'actifs (179 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2023) et la trésorerie se situe à environ 526 millions d'euros (477 millions d'euros au 31 décembre 2023) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vu de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan.

4.23.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	De 0 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2025	646 577					646 577		646 577
2026		598 599				598 599		598 599
2027			1 093 803			1 093 803		1 093 803
2028				892 157		892 157		892 157
2029					594 237	594 237		594 237
2030							990 382	990 382
2031							494 390	494 390
31 décembre 2024	646 577	598 599	1 093 803	892 157	594 237	3 825 373	1 484 772	5 310 145
31 décembre 2023	-201	632 590	597 500	1 092 057	890 105	3 212 051	2 075 408	5 287 458

L'endettement du groupe HIT ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)

Passifs financiers non dérivés

	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts financiers	4.20	5 310	5 762	727	24	687	2 774	1 551
Avances de l'Etat et collectivités	4.20	0	0	0				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	4.20	23	23	23				
Dettes fournisseurs	4.21	144	144	144				
Autres dettes courantes	4.21	0	0	0				
Total des flux			5 929	894	24	687	2 774	1 551

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

4.24. Transactions avec les parties liées

Le groupe HIT n'est pas prêteur à sa société mère Abertis au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par HIT et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2024 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

Comptes consolidés groupe HIT – 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31-déc.-2024
Rémunérations	3,2
Charges sociales patronales	1,5
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions	

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,7 millions d'euros en 2024.

Au cours de l'exercice 2024 un montant de 216 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.25. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières et l'activité Holding de la société HIT SAS.

Les autres activités opérationnelles sont constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef 107.7) et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis et Leonord).

Les principaux produits et services des autres activités concernent l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon.

Le secteur Holding porte le financement du rachat du sous-groupe Sanef par HIT SAS ainsi que les impacts de l'affectation de la survaleur engendrée lors de ce rachat.

Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés. Les principaux indicateurs par activité en 2024 sont les suivants :

31 décembre 2024, en millions d'euros	Concessions autoroutières	Holding	Autres		Total groupe HIT
Chiffre d'affaires	2 115,2		12,5		2 127,7
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>	<i>87,9</i>				<i>87,9</i>
EBITDA	1 459,6	(0,8)	1,7		1 460,5
Amortissements d'actifs corporels	(35,8)		(0,2)		(36,0)
Amortissements d'actifs incorporels	(336,3)	(80,8)	(0,0)		(417,1)
Dotations nettes aux provisions	(18,1)				(18,1)
Bénéfice opérationnel	1 069,4	(81,6)	1,5		989,3
Produits d'intérêts	29,2	14,8	-		44,0
Charges d'intérêts	(40,3)	(101,8)	(0,2)		(142,2)
Bénéfice avant impôts	1 058,3	(168,5)	1,4		891,1
Quote-part du secteur dans les résultats des sociétés mises en équivalences			0,2		0,2
Charge d'impôt sur le résultat	(271,2)	22,6	(0,3)		(249,0)
Résultat net	787,0	(145,9)	1,2		642,3
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	140,3		22,5		162,8
Total des Actifs	2 504,3	4 720,3	13,6		7 238,3

L'EBITDA correspond au bénéfice opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions.

4.26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets KPMG et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe HIT au 31 décembre 2024.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe HIT, se montent au total à 356 milliers d'euros en 2024, dont 119 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à la revue des états de durabilité du Groupe HIT.

4.27. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

En janvier 2025, HIT a conclu une émission obligataire de 600.000 milliers d'euros, avec une maturité en avril 2029 à un coupon de 3,375%.

Consécutivement à cette émission, HIT a résilié une ligne de trésorerie de 600.000 milliers d'euros (« term-loan facility agreement ») mise en place en décembre 2024.